

Monsieur le président, il est illogique que dans un pays comme le Canada, où l'on produit en abondance, on ne puisse pas distribuer à la famille un pouvoir d'achat raisonnable qui lui permettrait de vivre, de s'épanouir, de se procurer ce dont elle a besoin pour se loger, se nourrir et se vêtir. La famille se prive parce qu'elle n'a pas le pouvoir d'achat voulu et, au lieu de lui en donner davantage, on lui en enlève.

Les marchandises sont là, mais les familles qui achètent dans les magasins ne peuvent consommer toute la production. Au fait, les magasins se remplissent plus vite que les familles ne sont capables de les vider.

Monsieur le président, il est illogique, dans un pays comme le nôtre, de ne rien faire pour la famille, pour la mère de famille et surtout pour les futures générations qui composeront la société.

Si nous n'avions pas la famille, monsieur le président, nous n'aurions pas de gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux ou d'institutions. Toutes ces institutions-là existent parce que la famille existe. Croit-on que la société, les gouvernements, les institutions continueraient d'exister si la famille n'existait pas? Il faut faire le premier pas et permettre à la famille d'exister confortablement, loyalement, avec tout le progrès et toute la technologie que nous avons acceptés depuis des générations passées.

Monsieur le président, il y a 20 ans, soit en 1948, le gouvernement du Canada pouvait s'administrer avec un budget de 2 milliards 195 millions, tout en versant une allocation familiale de \$6 par mois aux enfants de six ans. Aujourd'hui, en 1968, même avec un budget de l'ordre de 10 milliards, nous ne payons encore que \$6 par mois à l'enfant de six ans. Notre budget étant environ cinq fois plus élevé, nous devrions payer cinq fois plus en allocations familiales, soit \$30 par mois. Je n'en démords pas; c'est la plus simple logique. C'est aussi une des premières exigences de la justice sociale et de la reconnaissance des droits de l'homme, comme le recommandait la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Organisation des Nations Unies, il y a 20 ans, soit le 12 décembre 1948.

Monsieur le président, il y a 23 ans, soit en 1945, la production nationale du Canada s'établissait à 12 milliards. Aujourd'hui, en 1968, elle est de 68 milliards, soit plus de cinq fois celle de 1945. En 1945, nous versions \$6 par mois d'allocations familiales à l'enfant de six ans, dans son foyer normal. Aujourd'hui, en 1968, nous payons encore \$6 par mois à l'enfant de six ans, dans son foyer normal, \$60 ou \$80 par mois dans un foyer nourricier et plus

[M. Latulippe.]

de \$120 par mois dans les orphelinats ou foyers de réforme.

En 1944, l'année où notre gouvernement a promulgué la loi sur les allocations familiales, l'indemnité des députés était de \$4,000 par année, y compris les dépenses. Aujourd'hui, l'indemnité est de \$12,000 par année, plus \$6,000 de dépenses, alors que les enfants de six ans touchent encore le même taux d'allocations familiales, soit \$6 par mois. Nous avons jugé bon d'accorder notre indemnité et notre allocation de dépenses avec la hausse de la production nationale, mais nous avons négligé de faire la même chose avec les allocations familiales.

Monsieur le président, en 1944, nos vieillards infortunés pouvaient toucher \$20 par mois de nos gouvernements. Aujourd'hui, ce montant peut s'élever jusqu'à \$105 par mois, soit cinq fois plus.

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. J'ai l'impression d'avoir laissé l'honorable représentant aller aussi loin que je puis le lui permettre. Ses observations actuelles ne peuvent vraiment être admises lors de l'étude du crédit 20c. Celui-ci a trait aux services médicaux. Peut-être le député de Compton-Frontenac s'en tiendrait-il maintenant dans ses observations à ce sujet précis.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, je croyais que nous étions en train d'étudier les crédits de la division du bien-être social. Si nous étudions ceux qui ont trait aux soins médicaux, c'est une tout autre affaire.

Je reprendrai donc mon siège en me réservant le droit de parler sur la famille, lorsque le temps viendra.

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur le président, j'ignore si le ministre se tient derrière les rideaux ou s'il est occupé ailleurs d'affaires urgentes. J'aimerais lui dire, cependant, que même si nous n'avons pas l'intention de prolonger le débat indûment, sa déclaration de deux minutes assurant à la Chambre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes n'est pas du tout satisfaisante. Les directives qui ont été consignées au hansard par le chef de notre parti et par d'autres députés doivent venir de quelque part. Comme les hauts fonctionnaires responsables des services de santé ont dit aux Indiens, aux fonctionnaires et aux personnes en cause dans les services de santé que les fonds seraient réduits et que les pratiques d'usage ne seraient pas suivies,